



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2011

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
CMJ/MB

Le vendredi 21 janvier 2011 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 14 janvier 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Monsieur GONZALEZ : Chers collègues, en attendant Monsieur le Député-Maire qui est actuellement en réunion avec Monsieur le Préfet de Région, nous allons commencer par la présentation de la CASA sur la thermographie aérienne, action n°4 du plan local énergie environnement.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – THERMOGRAPHIE AERIENNE

Monsieur Benoit FERRY : Je me présente, je suis Ingénieur chargé de mission Climat-énergie à la CASA. Nous sommes venus à la demande de M. LEONETTI, Président de la CASA et Maire d'Antibes, pour vous présenter l'action n°4 du plan local énergie environnement.

Juste pour rappel, ce plan est un programme de 24 actions. L'action phare de cette année pour la CASA en terme de budget et de moyens, c'est la thermographie aérienne.

Maelys SCERRI vous fera la présentation, elle est apprentie et est chargée cette année de toute la communication, puisque nous avons fait le choix de porter cette communication en interne.

Mlle SCERRI : Bonjour à tous. Un petit rappel, la thermographie aérienne permet d'évaluer et de visualiser les déperditions thermiques en toiture des bâtiments et des habitations. Ce sont les pertes de chaleur qui s'échappent d'une habitation par la toiture mal isolée.

Concrètement, un hélicoptère survolera tout le territoire de la CASA à 400 mètres du sol pendant 4 jours entre 6 h et 9 h du matin. Il prendra des photos en infrarouge grâce à une caméra thermique fixée à son extrémité.

Pour que ce survol puisse se faire, il faut des conditions météo draconiennes et très spécifiques. Il faut qu'il fasse moins de 5 degrés, il ne faut pas d'ensoleillement, en conséquence l'hélicoptère survolera entre 6 h et 9 h du matin. Il ne faut pas qu'il ait plu depuis 24 heures et il faut très peu de vent.

Ces conditions météo sont indépendantes de notre volonté et si jamais cette année elles étaient défavorables, le projet serait reporté à l'année prochaine.

Les objectifs de la thermographie : c'est de sensibiliser les habitants à la maîtrise de l'énergie, les renseigner sur l'état thermique de leur toiture et sur le besoin éventuel de faire des travaux d'isolation et réduire la facture énergétique des habitants.

L'objectif plus global c'est de diminuer les gaz à effet de serre et notre objectif principal à la CASA c'est de pouvoir diriger les gens vers l'espace Info-énergie.

Concrètement les résultats de cette étude font se faire sous forme de carte thermique et nous pourrons analyser grâce à une échelle de six couleurs. Nous aurons des déperditions très faibles voire non perceptibles et voire jusqu'à des déperditions très importantes voire excessives en rouge. Ces résultats seront interprétés par les agents de la CASA et les personnels communaux.

Le coût de la thermographie est de 150 000 euros pour tout le territoire de la CASA. La communication sera faite en interne par la CASA, avec le soutien des communes et du prestataire, le bureau d'études qui a réalisé la thermographie.

Au niveau du planning, le mois de décembre a été consacré surtout à obtenir les autorisations de vol pour l'hélicoptère. Ce survol devrait se faire entre le 3 janvier et le 18 février. Il n'a pas encore été effectué puisque les conditions météo n'étaient pas remplies. Après avis du prestataire, le survol devrait se faire soit la semaine prochaine, soit la première semaine de février si les conditions météo sont remplies.

Il faut savoir que nous avons arrêté la date à partir du 18 février car ce sont les vacances scolaires et les gens sont en vacances et absents de leur domicile qui n'est donc pas chauffé et les résultats seraient faussés.

Egalement, lors du survol de l'hélicoptère, une journée de lancement est prévue avec la Presse qui sera invitée.

Une fois les photos prises, le prestataire va analyser les données et nous remettre les résultats le 6 mai. A partir de cette date nous communiquerons les résultats à tous les habitants des 16 communes du territoire de la CASA.

La journée de lancement se déroulera à OPIO, pendant la semaine de survol. L'objectif est de présenter le projet à la Presse. Nous inviterons les journalistes, les maires, les élus de la commission environnement, les personnels communaux des services environnement. Nous présenterons le projet de la thermographie, nous ferons une conférence de presse, suivi d'un cocktail.

Concernant la communication des résultats, pour pouvoir interpréter les cartes que vous avez vues précédemment, il faut vraiment être formé. Le bureau d'étude va former les agents de la CASA et les personnels communaux pour qu'ils soient en mesure d'interpréter les résultats auprès de la population.

Nous prévoyons une journée dans chaque commune pour pouvoir restituer ces résultats aux habitants, sous la forme soit de manifestation, réunion publique ou salon, soit se greffer à une manifestation existante type journée de l'environnement ou journée communale. Cela se fera au cas par cas, selon décision des communes.

Egalement, une permanence téléphonique type "hot line" où les gens pourront appeler et obtenir des renseignements sur les résultats.

Il y aura par la suite, la mise en ligne d'un logiciel sur le site internet de la CASA où les gens pourront venir, taper leur adresse et avoir accès directement à leur habitation.

Les moyens de communication utilisés : nous travaillons en collaboration avec les communes, nous leur avons demandé de communiquer par leurs propres moyens de communication, par leur site internet, par leur gazette locale, par la presse. Au niveau de la CASA nous avons mis en ligne un document sur le site internet, nous aimerions communiquer par la suite par les arrières des bus, par un spot télé avant la météo, des flyers, des affiches, faire un reportage vidéo. Nous travaillons également avec la presse locale.

Les enfants étant un vecteur de communication très importante par retour d'expérience. Si on leur parle de la thermographie à l'école, ils en parleront par la suite à leurs parents qui pourront ensuite nous voir. Nous avons pensé peut-être organiser un concours de dessin sur tout le territoire de la CASA.

Je vous remercie de votre attention et n'hésitez pas si vous avez des questions.

Monsieur GONZALEZ : Quelqu'un veut prendre la parole ?

Monsieur PIEL : Monsieur le Président, juste une question. J'ai bien compris qu'il y avait une enveloppe de 150 000 €, est-ce que cela comprend la communication ? Quelle est la part réservée pour la communication dans cette enveloppe ?

Mlle SCERRI : Non cela ne comprend pas la communication. Pour la communication nous avons un budget d'environ 25 000 € mais nous pensons que nous n'utiliserons pas la totalité.

Monsieur GONZALEZ : Pas d'autres questions ? Nous passons au Conseil municipal proprement dit.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR , Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Matthieu GILLI, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. André-Luc SEITHER à M. Georges ROUX,
M. André PADOVANI à Mme Jacqueline BOUFFIER,
Mme Yvette MEUNIER à Mme Suzanne TROTOBAS,
M. BAYLE à M. RAMBAUD
Mme GAILLOT à M. GENSBURGER
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI,
Mme Edwige VERCNOCKE à M. Gilles DUJARDIN

Absents :

M. Jean LEONETTI, (*arrivé question 01-2*)
Mme Edith LHEUREUX,
M. Michel GASTALDI,
M. Jacques BARBERIS, (*arrivé question 11-3*)
Mme Khéra BADAOU

Présents : 37 / Procurations : 7 / Absents : 5

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nous passons à l'ordre du jour, en vous demandant la permission de passer les questions concernant les délégations, ainsi que celles de Monsieur RAMBAUD au début car il doit s'absenter pour une réunion importante dans le cadre de sa délégation.

Si vous êtes d'accord, les délibérations de Monsieur le Député-Maire seront présentées par lui-même. Nous pouvons passer aux "délégations du Conseil municipal à Monsieur Maire". Vous êtes d'accord ?

Monsieur DUJARDIN : Excusez-nous Monsieur le Président, vous venez de nous dire que les questions qui concernent Monsieur le Maire seront traitées plus tard et vous nous demandez directement s'il y a des interventions sur les délégations...

Monsieur GONZALEZ : Nous traiterons donc toutes les questions de Monsieur le Maire dès son retour. Nous passons donc aux questions de Monsieur RAMBAUD.
Proposition adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR RAMBAUD

11-1 - CASINOS – CASINO EDEN BEACH – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - REDEVANCES ANNUELLES – AFFECTATION A DIVERSES MANIFESTATIONS DONT DE QUALITE (FESTIVAL JAZZ A JUAN)

Monsieur RAMBAUD : La part fixe serait affectée aux manifestations suivantes : La Colombe d'Or, Festival International de l'Image sous-marine et de l'Aventure d'Antibes Juan les Pins « Méditerranée », Fashion Time (show mode) et au Festival pyromélodique, et la manifestation de qualité est "Jazz à Juan".

Monsieur GONZALEZ : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'**unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

11-2 - CASINOS – CASINO LA SIESTA – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - REDEVANCES ANNUELLES – AFFECTATION A DIVERSES MANIFESTATIONS DONT DE QUALITE (FESTIVAL MUSIQUES AU COEUR)

Monsieur RAMBAUD : La part fixe serait affectée aux manifestations suivantes : « Show Mode », Feux d'artifice du 13 juillet et du 24 août se tenant sur Antibes.

Quant à la part variable, la subvention d'équilibre, elle serait affectée comme chaque année au Festival « Musiques au Coeur ».

Monsieur GONZALEZ : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'**unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

Arrivée de M. BARBERIS – Présents : 38/Procurations : 7/Absents : 4

11-3 - « PAIN AMOUR ET CHOCOLAT » EDITION 2011 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ITALIENNE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS COTE D'AZUR POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION - AUTORISATION DE SIGNATURE - FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur RAMBAUD : Il s'agit de la même manifestation que les éditions précédentes. Elle se tiendra sur le Pré aux Pêcheurs et la redevance d'occupation du domaine public est un tout petit peu plus faible que les autres années car il y a une journée de moins d'exploitation.

Monsieur DUJARDIN : Monsieur le Président, cette délibération semble récurrente puisque nous avons la même l'année dernière et je demandais justement à Monsieur le Maire pourquoi installer cette manifestation à caractère commercial sur le parking du Pré aux Pêcheurs alors que chacun sait que le problème de parking sur la Ville d'Antibes est un des problèmes les plus graves pour les habitants, pour les commerçants et pour tout le monde.

Nous avons le Bastion St Jaume qui pourrait se prêter parfaitement pour accueillir cette manifestation. La situation est encore plus difficile cette année du fait que pour des raisons que je ne connais pas spécialement, les travaux qui sont en cours au niveau du parking du port Vauban vont encore limiter le nombre de places.

Alors, puisque nous avons créé cet espace assez splendide d'ailleurs, pourquoi ne pas mettre cette manifestation au Bastion St Jaume et laisser un petit peu d'espace aux antibois pour qu'ils puissent se garer ?

L'année dernière Monsieur le Député-Maire me disait que lui aurait préféré installer cette manifestation en ville, mais que pour des raisons pratiques ce n'était pas faisable, je pense que pour des raisons pratiques, il n'y a aucun obstacle de la mettre au Bastion St Jaume.

Ce que je vous demande c'est si vous avez une raison impérieuse qui soit explicable je veux bien la comprendre, et éventuellement voter votre délibération mais je ne comprends vraiment pas pourquoi encore une fois, il faut pénaliser les antibois en mettant cette manifestation sur un parking qui est stratégique à la fois pour les utilisateurs et les commerçants et ne pas utiliser le Bastion St Jaume qui se prête parfaitement à ce genre de manifestation.

Monsieur AUBRY : Monsieur le Premier Adjoint, chers collègues, sur cette délibération on voit la nécessité vraiment de remettre à plat, comme le Maire s'y était engagé, les redevances d'occupation du domaine public. Là c'est une opération principalement à caractère commercial. La Chambre de commerce franco-italienne est une entreprise privée et nous remarquons que la redevance ne se monte qu'à 1 435 euros pour trois jours ce qui est quand même, à notre avis, ridiculement bas et cette opération coûtera par ailleurs à la Commune 7 000 euros.

Cette délibération est exemplaire, de la nécessité de revoir la facturation à des privés de leur occupation du domaine public d'Antibes.

Monsieur GONZALEZ : Effectivement, je crois qu'en ce qui concerne la tarification il est nécessaire de la revoir sur des bases plus perspicaces. En ce qui concerne cette année, il faut savoir que c'est la dernière année avant l'installation du parking souterrain sous le Pré des Pêcheurs. Nous n'allions pas tout bouleverser alors que l'on sait que pendant deux à trois ans il n'y aura plus possibilité d'installation de manifestation sur cet endroit. Nous avons donc pensé qu'il était urgent d'attendre et de laisser pour cette année les choses en l'état.

Comme l'a dit Monsieur RAMBAUD, nous appliquons le même tarif que l'an dernier, en corrélation avec le Salon des Antiquaires, et nous reverrons à ce moment-là les tarifs qui seront appliqués dans des conditions d'usage de la nouvelle plateforme qui sera livrée après que le parking souterrain ait été construit.

Concernant le lieu même, effectivement c'est un accord avec la Chambre de Commerce Italienne, c'est une demande de leur part depuis quelques années déjà, et c'est elle qui a souhaité être au contact du Vieil Antibes le plus possible et nous avons pensé que pour la dernière année, comme je viens de l'expliquer à Monsieur AUBRY, qu'il n'y avait pas lieu de changer les habitudes d'autant que le parking du Port que vous avez cité tout à l'heure, sera sans doute rendu à son activité de parking à cette date-là.

Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY).

Monsieur GONZALEZ

01-1 - VIEILLE VILLE - 7, RUE SADE - SUBVENTION COMMUNALE ACCORDÉE AU RAVALEMENT DE FAÇADE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur GONZALEZ : Nous passons directement au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 45 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

Monsieur DUJARDIN : Nous avons toujours voté contre, je ne vais pas réexpliquer les raisons pour lesquelles nous votons contre, à moins que vous le souhaitiez. Ce n'est pas que nous soyons contre, c'est que nous sommes contre le fait que ce soit appliqué qu'à la Vieille Ville.

01-2 - DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - TERRAINS SIS AVENUE DE L'ESTEREL A JUAN-LES-PINS - PARCELLES CP 260p – 261 - DÉCLASSEMENT

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit du terrain de l'ancien commissariat avenue de l'Estérel, où un immeuble vient de se construire à côté et nous attendions que les travaux soient terminés pour pouvoir envisager en plus du transfert de la station de refoulement sur le parking de l'Amirauté. Aujourd'hui le problème est de savoir si on déclassé ce terrain pour le rendre constructible.

En effet vous voyez que sa situation est particulièrement intéressante pour en faire un immeuble de résidence pour actifs avec un parking éventuellement en partie public, et surtout aussi un foyer qui pourrait permettre au CCAS de trouver un local de 700 m à cet endroit-là - depuis le temps qu'on nous demande de chercher un local !

Même si nous devons déclasser le côté public, cela veut dire que c'est une opération publique en grande partie. Puisque le CCAS devrait acheter le commerce de 600 à 700 m² au rez-de-chaussée, on aurait une cinquantaine d'appartements dont 50 % pourraient être des logements conventionnés.

Je vous rappelle que ce terrain est dans un site très intéressant pour Juan-les-Pins car il est sur deux rues commerçantes toute l'année, et qu'il peut produire de la vie active sur ce secteur et surtout nous n'avons pas oublié la possibilité de reconstruire un parking public puisque lorsque le Commissariat a été démoli, nous avons dévolu une partie de l'assiette foncière à un parking de surface.

Je crois que la présentation a été faite. Nous pouvons passer aux questions.

Madame MURATORE : Vous avez en partie répondu à nos interrogations, puisque la question qui a été posée c'est qu'actuellement il y a un parking, quels sont les projets de la ville sur ce terrain. Vous dites que vous souhaitez le déclasser pour le rendre constructible, nous nous avons une proposition, c'est de le donner pour l'euro symbolique à la SACEMA ou à la CASA pour le logement social. Merci.

Monsieur GONZALEZ : C'est votre proposition et pas la nôtre. La nôtre est de faire une opération publique-privée qui permettra justement de retirer à meilleur compte le parking dont on a parlé tout à l'heure, le foyer social, ainsi que les appartements conventionnés. Je crois que c'est une opération exemplaire sur un terrain que nous possédons, sur une mixité oh combien fonctionnelle et sociale, que l'on voudrait bien répéter assez souvent.

Monsieur PIEL : Vous avez fait des commentaires, et nous, nous avons parcouru la délibération. Vos commentaires éclairent la délibération de façon plus précise mais aujourd'hui nous n'allons pas voter sur vos commentaires mais sur la délibération.

Donc vous n'avez pas levé notre inquiétude, opération publique-privée, le foyer etc., cela on jugera quand on aura la prochaine délibération sur ce document. Je vous fais remarquer que nous sommes dans une ville où la mixité sociale aujourd'hui, pour qu'elle existe vraiment, ce n'est pas du 50/50 qu'il faut faire mais du 100 %.

Voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Arrivée de Monsieur le Maire – Présents : 39/Procurations : 7/Absents : 3

Monsieur GONZALEZ : Je peux prendre l'engagement, d'autant plus que le Maire venant d'arriver, il peut cautionner cet engagement, à savoir le programme dont on a parlé sera le programme inscrit dans le cahier des charges lorsqu'il y aura l'appel d'offres pour ce terrain.

Je le dis, comme Monsieur le Député-Maire nous a demandé de le faire, à savoir 50 % de logements conventionnés, un local pour le foyer social et un petit parking public de 30 à 40 places.

Madame BLAZY : Bien sûr que la SACEMA va se positionner, comme les autres.

Monsieur GONZALEZ : Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

Monsieur le Maire : Je présente à tout le Conseil municipal mes excuses, mais Monsieur le Préfet de Région qui vient d'être nommé voulait passer à Antibes pour que nous discussions de l'avenir d'Antibes et de Sophia Antipolis. Je me suis donc permis de m'absenter pour le recevoir et débattre avec M. LAMY, Préfet, de ces sujets.

L'ordre du jour continue.

01-3 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BIEN IMMOBILIER LUI APPARTENANT SIS 21 AVENUE DE CANNES A JUAN-LES-PINS - CESSION - DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur GONZALEZ : Le CCAS est propriétaire d'un bien depuis de nombreuses années au 21 avenue de Cannes à Juan-les-Pins. Il se trouve que ce bien est en très mauvais état depuis de très nombreuses années, que de nombreuses études ont été faites pour savoir s'il y avait une possibilité de réhabiliter ce bien et cela coûtait très cher. Fort justement, le CCAS a souhaité convertir ce bien en argent pour pouvoir justement investir dans le foyer social soit rue Mirabeau où déjà la mixité sociale et fonctionnelle a bien joué, soit dans cette nouvelle opération dont on vient de parler, rue de l'Estérel.

L'avis du Conseil municipal est demandé pour une opération qui me semble de saine gestion.

Monsieur le Maire : Intervention La Gauche et l'Ecologie pour Antibes Juan-les-Pins.

Madame DUMAS : Je peux comprendre en effet le besoin de fonds du CCAS pour répondre aux besoins sociaux grandissants de la population de notre Commune et en particulier des personnes âgées, particulièrement paupérisées par les politiques antisociales que met en œuvre votre Majorité.

Mais continuer à vendre des biens communaux par appel d'offres à la concurrence pour financer une politique sociale indispensable à notre population ne me semble pas une solution pérenne.

Nous l'avons dit lors de notre intervention sur le budget, nous regrettons l'absence de volonté de réserves foncières dans vos choix et cette délibération en est malheureusement encore l'exemple.

Monsieur GENTE : C'est vrai que ce bien qui se situe au Cantogrill avenue de Cannes est un bien très ancien du CCAS et effectivement, il y a eu à un certain moment, des projets qui n'ont pu aboutir, parce que le bien tel qu'il est, n'est plus utilisable, il faudrait le raser complètement. Deuxièmement, les conditions drastiques en matière de réglementation ne permettaient pas de faire notamment soit une maison-relais , soit une épicerie sociale.

Par ailleurs, si on maillle le territoire tel qu'on souhaite le mailler dans le cadre de la politique sociale, on a un foyer-club à La Fontonne, on va faire un foyer-club de 1 000 m² en plein centre d'Antibes et c'était une demande de la population également que de faire un foyer sur Juan-les-Pins. Nous en avons maintenant le foncier qui va se libérer, il est évident que le CCAS s'il a des biens qui ne servent à rien va pouvoir par ce fait apporter sa contribution au financement d'un projet qui est demandé par l'ensemble de la population.

Monsieur le Maire : Je crois que l'intervention de Mme DUMAS laissait penser qu'en aliénant ce bien on allait financer du fonctionnement. C'est justement parce que l'on bâtit, que l'on continue à bâtir des foyers comme on est en train de le faire dans le centre, qu'on l'a fait à la Fontonne et qu'on en veut un sur Juan-les-Pins. On aliène un bien qui n'a pas de destination et pour lequel pourtant Jacques GENTE peut en témoigner, les explorations pour le réutiliser ont été faites.

C'est un bien qui nous est venu en legs il y a longtemps, c'est une maison, elle n'était pas destinée à devenir un foyer et en plus elle n'a pas la disposition nécessaire pour rendre ce service. Il vaut mieux à un moment donné, aliéner un bien et investir à l'endroit où l'on sera dans du neuf et où l'on fera exactement les dimensions et le fonctionnement que l'on souhaite dans ce domaine.

Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

01-4 - IMMEUBLE SIS 16, AVENUE PASTEUR - RÉSILIATION ANTICIPÉE DU BAIL À CONSTRUCTION LIANT LA COMMUNE ET LA SACEMA – CESSIION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Pas de vote contre ni d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

01-5 - PORTS - PORT MARITIME DE COMPETENCE COMMUNALE – PORT VAUBAN – BASSIN DE GRANDE PLAISANCE – DENOMINATION D'UN QUAI A TITRE HONORIFIQUE

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit du quai de grande plaisance qui a été construit dans les années 80 et qui pour la Ville d'Antibes est une aubaine dans la mesure où nous recevons les yachts les plus importants d'Europe et même du monde et que nous avons à travers cela la chance d'avoir des retombées économiques importantes.

On le doit bien sûr à tous les élus qui ont participé à la réalisation et aux avis administratifs favorables pour ce quai de grande plaisance, mais son principal artisan c'est Monsieur Camille RAYON, dont le port de Golfe Juan porte son nom aussi.

Ce grand résistant, cet antibois i a fait beaucoup pour la Ville d'Antibes, et à travers cela a apporté, tant à Antibes qu'à la Côte d'Azur, de nombreuses réalisations portuaires, aussi nous avons pensé que le quai de grande plaisance pourrait s'appeler dorénavant "quai Camille RAYON". Le Conseil d'Administration du port Vauban a voté dans ce sens et nous avons besoin de l'avis du Conseil municipal, Monsieur le Député-Maire y étant très favorable.

Monsieur le Maire : Je donne la parole à M. PIEL.

Monsieur PIEL : Vous souhaitez honorer le bâtisseur comme vous dites, et nous nous ne sommes pas contre de débaptiser le quai appelé "quai des milliardaires", peut-être pas pour les mêmes raisons que vous effectivement.

En cette période de crise, vu le profit gagné par les gens qui ont ces bateaux, les plus grands du monde, vous venez de le dire Monsieur le Premier Adjoint, et de l'argent qui a été gagné avec la sueur des salariés et des gens qui travaillent un peu partout sur la planète, effectivement que notre ville ne soit plus montrée du doigt avec ce quai des milliardaires nous convient tout à fait.

Par contre, nous aurions préféré que vous reteniez de Camille RAYON son rôle dans la Résistance, nous préférons de loin ce qu'il a bâti collectivement à ce moment-là que l'extension du port, mais par ce qu'il a fait au moment de la Résistance, nous participerons bien volontiers à ce vote et surtout pour qu'on n'ait plus cette "tâche", en tout cas que nous considérons comme cela, qu'est le "quai des milliardaires" dans notre ville. Je suis sûr que là-dessus nous sommes d'accord.

Monsieur le Maire : Comment pouvez-vous imaginez qu'une ville comme Antibes qui vit - et je vais dire une phrase qui va vous faire bondir - du capitalisme international, qui rayonne touristiquement parce qu'il y a un monde ouvert et libre, qui rayonne universellement parce qu'à Sophia Antipolis il y a un certain nombre de lois de marchés et d'innovations.

Les hommes sont leur vie toute entière et pas à un moment de leur vie. Camille RAYON au moment où c'était difficile, a fait le choix de dire non et de résister à l'opresseur, de prendre l'innovation et de créer le plus grand port européen de plaisance qui est un des éléments de la prospérité d'Antibes, y compris du salarié public ou privé qui travaille dans la Ville d'Antibes.

Comment imaginer un monde clos dans lequel la vie se résumerait qu'à un épisode de sa vie et en même temps essayer de dissocier l'investisseur privé du résistant attaché à son pays.

C'est parce qu'il est attaché à son pays et à son territoire qu'il a été résistant et qu'il a fait le premier port européen de plaisance, ce n'est pas une antinomie.

En même temps, pour la dénomination "quai des milliardaires"... si tous les milliardaires du monde viennent sur Antibes et dépensent beaucoup d'argent, ils font marcher l'hôtellerie, la restauration etc. je préfère qu'ils viennent à Antibes plutôt qu'ailleurs.

Il me semble qu'il faut arrêter de tracer une ligne entre le bien et le mal, les bons et les méchants. Nous sommes dans un monde ouvert. Quand il y a une activité florissante sur Antibes, on le doit en partie au port et en partie à Camille RAYON. Son visage est familier sur notre ville. Il a vécu dans notre ville.

J'ai noté que vous n'étiez pas défavorable et c'est une bonne chose.

Madame MURATORE : Je voudrais juste signaler que la majorité des bateaux sont immatriculés dans des paradis fiscaux.

Monsieur le Maire : Et alors ? Mme MURATORE, je vous rappelle que les paradis fiscaux existent depuis très très longtemps et il me semble qu'à un moment donné le pouvoir a alterné dans ce pays et que le port était déjà construit d'ailleurs. Il me semble que pendant cette période, s'il y avait des choses qui vous indignaient particulièrement il fallait y mettre fin.

Monsieur DUJARDIN : Monsieur le Maire, je sais qu'il y a des bateaux immatriculés dans les paradis fiscaux, il y a aussi quelques bateaux immatriculés dans l'enfer fiscal qu'est la France, cela doit s'équilibrer... Ceci dit, non seulement nous sommes extrêmement favorables de donner le nom de Camille RAYON à l'ex-quai des milliardaires, très sincèrement parce que nous connaissons effectivement l'action de Camille RAYON au niveau du port et de la ville, c'est une figure antiboise.

Sans aucune raillerie, je dirais même que nous sommes favorables à donner le nom de Camille RAYON à l'extension du port Vauban qui sera faite en fonction de son projet passé, parce que je crois que cela devient de plus en plus un besoin pour une région touristique comme la nôtre, d'étendre ce port Vauban.

Si l'extension se faisait en partie ou en totalité en fonction de son projet qui date déjà de quelques années, nous serions aussi favorable à lui donner le nom de Camille RAYON.

Monsieur le Maire : Merci M. DUJARDIN, j'en prends acte. Vous savez que, nous ne nous en sommes jamais caché, Jean-Pierre GONZALEZ, moi-même et la Majorité, de réfléchir à une extension mesurée en particulier pour accueillir des bateaux de croisière.

Je crois que les travaux que nous faisons pourraient à la fois être respectueux de l'environnement, et aboutir à un projet issu d'un investissement qui ne peut pas être public. Il doit être porté par un investissement privé. C'est en cours de réflexion.

Dans quelque temps nous pourrions présenter les différentes possibilités. D'ailleurs, l'Atelier National qui est venu, a fait des propositions qui paraissent assez saines dans la mesure de l'extension, l'efficacité pour protéger le bord de mer et la possibilité d'accueillir des bateaux de croisière qui transporteront « d'affreux capitalistes » qui viendront dépenser des « affreux dollars », euros et autres, sur notre Commune... !!

Bien, nous passons au vote.

Monsieur GONZALEZ : Je voulais simplement répondre à Mme MURATORE, en disant que même si les bateaux sont inscrits sur des paradis fiscaux, les salariés, les capitaines vivent à demeure sur ces bateaux et activent la vie économique de notre ville. Toutes les personnes qui sont autour du port pourraient vous le dire, que grâce justement à ces équipages, il y a une activité économique importante.

Pour corroborer ce qu'a dit Monsieur le Député-Maire en ce qui concerne l'extension, ce serait une rénovation-extension de la promenade du bord de mer que nous sommes en train d'étudier, et que sans doute nous essaierons de rendre publique vers le mois d'avril.

Monsieur DUJARDIN, vous avez rappelé que ce projet d'extension a malheureusement dû retourner dans les tiroirs parce que les avis administratifs n'ont pas été suivi d'avis favorables donc nous verrons une fois que le projet sera lancé en fonction justement de ce qui n'a pas marché dans le premier projet et en faisant en sorte que les aspects écologique, économique et populaire... non pas social, populaire car je pense à la promenade du port et autour du Fort Carré, je pense que c'est au-delà du social, c'est beaucoup plus global.

Monsieur le Maire : Au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

01-6 - PORTS - PORT VAUBAN - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2009 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur GONZALEZ : Vous avez tous lu le rapport.

Le résultat d'exploitation est toujours bon. En ce qui concerne les réserves pour travaux c'est en diminution et cela vient abonder le compte de provision pour grands travaux, en sachant que ce compte a encore augmenté cette année, va à partir de cette année, diminuer considérablement, car d'importants travaux sont prévus, pour près de 2 millions d'euros.

Donc, c'est une bonne chose d'avoir eu cette provision en amont pour justement faire face à ces travaux qui vont débiter dès cette année.

Monsieur le Maire : Interventions La Gauche et l'Ecologie et PS et Verts.

Monsieur LA SPESA : j'interviens sur les deux délibérations puisque derrière il y a le rapport des mandataires.

Notre première remarque va être celle que l'on va faire aussi pour les plages, portera sur les délais largement dépassés pour la présentation du rapport. Ce retard est d'autant plus incompréhensible que contrairement aux plages, où le service doit digérer les dizaines de rapports souvent incomplets, le rapport du port Vauban est unique et globalement bien présenté.

De plus, ce qui est encore inadmissible, sur le retard, c'est que contrairement aux plages, c'est bien la ville qui est l'actionnaire principal et plusieurs élus du Conseil municipal siègent au Conseil d'administration. Ce retard est d'autant plus incompréhensible.

A noter que les pièces complémentaires qui auraient été déposées le 16 novembre 2010 et qui sont ajoutées au dossier du Conseil de ce jour pour peut-être justifier l'injustifiable, ne vont pas moduler notre critique sur le retard.

Concernant le contenu du rapport annuel 2009, une première remarque qui prouve le peu de respect que vous avez pour les membres de l'Opposition.

Sur le rapport annuel 2008, je vous avais fait personnellement remarquer que les documents présentés en séance du Conseil municipal avaient été expurgés de certaines remarques importantes qui avaient été émises et notées par les experts du service de la Commande publique.

J'étais aussi intervenu sur le manque de clarté concernant la composition précise du résultat exceptionnel et surtout les provisions constituées et leur utilisation future. Bien évidemment, ces demandes tout à fait normales, vous ont fortement contrariées.

Aussi le rapport présenté aujourd'hui n'a pratiquement plus aucune remarque technique des experts de la Ville, il est lisse comme les galets de la plage de la Fontonne. De plus, certainement pour nous éviter de trop travailler sur le rapport, vous avez purement et simplement fait disparaître deux chapitres, le 1-2 "analyse des provisions" et le 1-3 "analyse des recettes du parking".

Je n'irai pas plus avant sur les raisons qui vous poussent à agir de la sorte, les antibois et antiboises jugeront.

Je terminerai quand même par une demande de précisions, liée notamment à l'utilisation future des 2 M€ du fonds de roulement.

Dans le rapport annuel il est fait état de l'extension du port, vous venez d'ailleurs d'en parler. Effectivement ce n'est un secret pour personne, car depuis quelques années on peut lire assez régulièrement dans la presse les déclarations du Maire d'Antibes et surtout du Premier Adjoint, qui a d'ailleurs au détour d'un article, annoncé le coût approximatif du projet 10 M€.

L'étude aujourd'hui du rapport annuel d'activité du port Vauban n'est-elle pas un moment approprié pour arrêter d'avancer masqué et commencer à nous informer des réflexions en cours pour les très prochaines années.

Ce n'est pas parce que de richissimes hommes d'affaire sont prêts à financer l'intégralité du projet que cela ne concerne pas les élus et la population antiboise. Pour ce qui nous concerne, nous ne laisserons pas continuer de défigurer notre littoral sous prétexte que cela ne va pas coûter un euro aux antibois.

Nous ne souhaitons pas être le terrain de jeu où le milliardaire russe tire la bourre à un prince saoudien, à coup de longueurs de bateaux. Nous ne souhaitons pas arbitrer le duel entre les maires de Cannes et d'Antibes pour savoir lequel des deux fera son extension du port le premier afin de récupérer le futur bateau de 171 mètres de la dixième fortune mondiale.

A ce jeu d'ailleurs, le port Canto a déjà reçu l'avis favorable de la Commission nautique nationale.

Ne croyez pas que nous sommes dupes sur les enjeux qui vont encore bien au-delà de l'extension. La ville de Cannes là aussi a déjà un coup d'avance puisqu'elle est en train d'attirer autour du port Canto nombre d'enseignes de luxes toujours réservées à une élite.

Cette bataille d'égo surdimensionné ne nous concerne pas et elle ne doit absolument pas impacter l'environnement de la ville et le bien-être de ses habitants. Nous vous demandons d'avoir un peu de pudeur.

Pendant que des millions de gens souffrent gravement de la crise financière dans le monde, Monsieur AL OUALED et les autres énormes fortunes veulent défigurer notre ville ! C'est une honte, c'est scandaleux ! Il est impossible de cautionner ces énormités.

A ce stade de la réflexion sur une future extension du port, vous ne vous posez pas la question de savoir avec quels fonds ont été payés ces bateaux de plus en plus énormes, par quelle main d'œuvre ont-ils été construits et quels sont leur pavillon de complaisance... Il est vrai qu'on a de la chance de pouvoir les admirer à défaut de voir la mer ! Quelle chance de revivre cette belle époque du moyen âge avec les seigneurs et les manants.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas caricatural... c'est nuancé...

Bon finalement, en résumé, on se fait coiffer sur le poteau par Cannes mais vous êtes contents que cela se passe comme cela parce qu'ils sont encore plus méchants que nous.

Je voulais simplement dire qu'il y a eu quatre sites en France qui ont fait l'objet d'une étude par des urbanistes et architectes internationaux. Je ne leur ai pas demandé leur carte de parti et je ne sais pas ce qu'ils pensent sur le plan politique, il y avait des français, des anglais, des portugais et ils ont fait part de leur vision de la rénovation du port.

Ils étaient accompagnés d'une équipe, qui réfléchissait sur les posidonies, les fonds marins, la faune et la flore, le respect de l'environnement.

C'est dans ce cadre que peut se faire l'extension du port Vauban. Ce n'est pas dans un cadre qui consisterait à avoir une surenchère entre je ne sais qui ou je ne sais quoi. Revenez sur terre, arrêtez d'acheter des magazines de luxe dans lequel on raconte que les princes saoudiens achètent des morceaux de ville. La ville n'est pas à vendre, si elle l'était cela se saurait.

Personne ne peut mettre en doute, l'idée que nous défendons, l'intérêt général en même temps que le développement de notre ville.

L'extension n'est pas destinée à.. j'ai toujours dit pourquoi une extension était intéressante, pour qu'elle protège des coups de mer la partie du Fort Carré qui s'érode au fur et à mesure et ensuite je pense que si les bateaux de croisière pouvaient accoster dans le port d'Antibes serait une bonne chose, puisque le port a les fonds nécessaires pour accueillir ce type de bateaux.

Après, oui, effectivement la Ville n'a pas l'intention de payer cette extension dès l'instant où elle se fait dans le cadre d'un investissement avec retour sur investissement. A chaque fois qu'il y a eu une délégation au privé vous ne m'avez jamais pris en flagrant délit de braderie de l'intérêt de la Ville par rapport à des intérêts privés.

Les choses se font de manière apaisée, vous avez fait un tract, vous l'avez lu, et maintenant nous donnons la parole à Mme MURATORE avant que M. GONZALEZ réponde globalement.

Madame MURATORE : Comme nos collègues nous constatons que le rapport annuel du délégataire nous est remis toujours aussi tard, 2008 a été présenté au Conseil municipal du 31/10/2010 et 2009 au 21/01/2011.

Le rapport des mandataires de la Ville reprend pratiquement par un copié-collé celui du délégataire alors que nous souhaiterions connaître le travail des représentants de la Ville et leur propre analyse sur l'activité du port.

Toutefois, un point positif, après plusieurs années de réclamations, les prévisions de travaux qui justifient les provisions sont indiquées, certes pas chiffrées, mais nous disposons cette année de quelques informations supplémentaires.

Toutefois, il reste toujours l'aménagement du côté du Fort Carré avec le chantier naval pour lequel nous n'avons aucune information alors que vous vous étiez pourtant engagé depuis plusieurs années à réaménager ce site. Il reste aussi les parkings dont les entrées sont cassées depuis très longtemps, tout cela ne figure pas dans les prévisions de travaux.

Alors vous avez abordé le problème de l'extension, nous tenons quand même à signaler que nous n'avons aucune précision ; vous dites qu'il y a un Atelier littoral, je suppose puisque c'est toujours cet atelier-là qui est cité, qui a réfléchi à une extension. Le projet d'extension n'a toujours pas été présenté et donc nous mettons pour l'instant toutes les réserves possibles tant que nous n'aurons pas plus d'informations et nous demandons d'abord la remise en état du port et de l'existant.

Monsieur GONZALEZ : Monsieur LA SPESA si vous aviez tenu ce discours et que les personnes qui voulaient à l'époque faire le port, élus et différentes personnes telles que Camille Rayon, le port ne se serait pas fait. Alors qu'il est aujourd'hui le plus grand port d'Europe de plaisance et qu'il nous est envié par le monde entier. Voilà à quoi conduisent les diatribes irresponsables.

En ce qui concerne Madame MURATORE, je conçois que vous vous préoccupiez plus de l'aménagement du port et de la rénovation que de l'extension.

Pour ce qui est des travaux que nous avons justement voulu faire figurer il y a les appareils de parkings qui figurent dans la liste, en tout cas sachez que d'ici trois mois, puisque nous sommes en appel d'offres actuellement, pour ce matériel, avec un double barriérage, nous allons présenter un projet qui est global.

C'est un projet avant tout de rénovation du port ; c'est la première des choses que nous voulons, c'est la rénovation, le port a quarante ans, il est normal qu'après une quarantaine d'années on le rénove, on le modernise. C'est donc une opération globale et non pas par tranche, peut-être qu'elle se fera par tranche mais dans un projet global.

Ensuite il y a l'extension mais ce n'est pas une extension simplement pour la grande plaisance, il doit y avoir aussi une extension qui se fasse par port à sec ou par port à anneaux pour les petites unités de 5 à 10 m, c'est un projet global que nous vous présenterons et non pas focalisé sur une extension qui, de toutes les façons, ne pourra se faire, si toutefois on la fait, que dans la prolongation du quai de Grande Plaisance. Il n'y a pas du problème du côté

Monsieur le Maire : Monsieur GONZALEZ ce plan nous l'avons montré, l'Atelier littoral a montré le prolongement du quai qui vient un peu plus loin.

Monsieur GONZALEZ : On l'a enlevé à la fin pour focaliser sur les autres, il sera présenté de toutes les façons et aujourd'hui ce n'est pas le débat, on vous dit qu'il y aura une présentation d'un projet et il sera soumis à la concertation et de toute manière comptez sur les autorités administratives qui sont draconiennes sur ce genre de projet pour ne pas donner les avis favorables si cela ne correspondait pas à tous les critères écologiques, administratifs et autres et de protection du site.

Monsieur le Maire : Pour essayer de préciser encore un peu plus ma pensée sur ce sujet, l'important à mes yeux c'est que l'on rénove le port Vauban. Si on peut faire une extension limitée et qui ne touche rien à l'écologie et qui permet en même temps de protéger la partie de l'autre côté du Fort Carré, tant mieux. Si cela ne se fait pas, personne ne portera le deuil ! Si cela se fait ce n'est pas la Ville qui va investir des dizaines de millions parce que ce n'est pas dix millions une extension de quai.

Monsieur GONZALEZ : Oui il y a une erreur c'est 150 millions, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Il n'est donc pas question que la Ville s'endette pour faire ce genre de choses, même si elle en tire un bénéfice indirect sur le plan écologique en protégeant le littoral et sur le plan économique en développant le tourisme d'affaires.

S'il y a le moindre problème sur le plan écologique, sur le plan de l'environnement, on ne le fera pas. Il n'y a pas de drame.

Monsieur GONZALEZ : Exactement.

Monsieur PIEL : Depuis six ou sept ans il y a un organisme, un Comité, il y en a deux : Antibes/Cap d'Ail, Comité de Baie, et de l'autre côté Antibes/Théoule. Il y a d'ailleurs une réunion dans quelques jours sur le côté Antibes/Nice, la Baie des Anges, mais nulle part il est question de cette extension alors qu'il y a toute une série de projets qui sont mis en avant à Cagnes-sur-Mer, à Saint-Laurent-du-Var, etc.

J'ai bien regardé en ce qui concerne Antibes, vous ne faites pas état de ce projet, alors que le Comité de Baie qui réfléchit sur les questions de la mer et du littoral devrait quand même être informé. Il est présidé par Monsieur le Préfet et par une élue niçoise. Il se réunit dans quelques jours !

Monsieur le Maire : Le projet antibois est on va dire, je ne sais comment le qualifier, « extrêmement modeste », c'est une poussée simplement qui empêche les coups de mer de l'autre côté et qui permet de faire accoster des bateaux de croisière avec la possibilité de mettre des petites unités et probablement à sec plus que sur le quai qui s'étend.

Le problème n'est pas de savoir si le Comité de Baie va dire oui ou non, on le lui soumettra quand on aura l'ensemble des études et qu'on aura la certitude que ce projet ne pose pas un problème sur le plan écologique et le plan environnemental.

Après Cagnes-sur-Mer fait son projet, chacun fait son projet, là où je ne suis pas complètement d'accord et que ce soit bien clair, avec ce qu'a dit Monsieur DUJARDIN tout à l'heure, c'est que je ne suis absolument pas favorable à un port qui partirait de la Siesta jusqu'au Fort-Carré.

Premièrement ce n'est pas possible et même si cela l'était, je n'y serais pas favorable.

Bien nous avons largement dépassé le cadre de la question, l'information étant donnée, il n'y a pas de vote, nous passons à la question suivante.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel du délégataire « S.A.E.M. Port Vauban » sur la délégation de service public du PORT VAUBAN pour l'exercice 2009, en **PREND ACTE**.

01-7 - PORTS - PORT VAUBAN - S.A.E.M. DU PORT VAUBAN – EXAMEN DU RAPPORT ECRIT DES MANDATAIRES DE LA VILLE SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – EXERCICE 2009 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire : Nous passons au rapport écrit des mandataires qui ne participent pas au vote ? Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

M. GONZALEZ, M. BIGNONNEAU, M. SEITHER, M. PERUGINI, Mme PUGNAIRE, Mme BOUFFIER, Mme LONVIS, mandataires ne prennent pas part au vote.

Adopté à la majorité par 34 voix **POUR** sur 39 (5 contre : **M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY**).

Monsieur le Maire : Afin de rester dans la continuité de la présentation des rapports d'activités des ports je propose que l'on passe aux questions de Monsieur BIGNONNEAU.
Proposition adoptée à l'**unanimité**.

Départ de M.RAMBAUD, la procuration de M.BAYLE s'annule- Présents : 38/Procurations :6/Absents : 5

MONSIEUR BIGNONNEAU

21-1 - PORTS - PORT DE LA SALIS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2009 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

21-2 - PORTS - PORT DU CROUTON - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2009 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

21-3 - ZONE DE MOUILLAGE COLLECTIF ET D'EQUIPEMENTS LEGERS DE PLAISANCE DE L'OLIVETTE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC LOCAL - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2009 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

21-4 - PORTS - PORT GALLICE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2009 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BIGNONNEAU : je vous propose de rapporter conjointement l'ensemble des délibérations n°21-1 à 21-4 ; il s'agit de l'information au Conseil municipal des rapports annuels des délégataires du service public pour l'année 2009 des ports de plaisance la Salis, du Croûton, Gallice, ainsi que de la zone de mouillage collectif et d'équipements légers de l'Olivette. Vous disposez des rapports cités et des analyses qui sont faites, ainsi nous pouvons retenir les points les plus synthétiques pour :

- **le port de la SALIS** : de par son positionnement de port associatif le résultat 2009 de l'activité déléguée est très positif malgré un chiffre d'affaires stable et un résultat réalisé par l'activité en diminution, les résultats sont positifs et satisfaisants. On peut noter que la capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice 2009 et d'un niveau de 31.700 € devrait permettre d'assurer les travaux nécessaires à la bonne marche de la délégation.

- **le port du CROUTON** : le résultat que dégage le délégataire est cohérent avec l'activité déléguée et son dimensionnement. Le résultat équilibré et la structure de son bilan devraient en l'état actuel des choses garantir une viabilité à l'exploitation. L'activité permet de gérer assez de résultats pour mener à bien des investissements à sa dimension.

- **le port abri de l'ISLETTE** : le résultat que dégage le délégataire est cohérent avec la dimension de l'activité déléguée. Le résultat réalisé est même supérieur aux prévisions et devrait permettre de mener les investissements prévus en cohérence avec l'échelle de la délégation, tout en conservant à l'abri de l'Olivette sa dimension actuelle.

L'activité déléguée ne semble toutefois pas être de nature à permettre des investissements plus lourds notamment en matière d'infrastructures.

- **pour le port GALLICE** : la situation économique de la SA GALLICE est satisfaisante. Son activité est dynamique et son exploitation est stable dans le temps car bien maîtrisée. Le modèle économique qu'elle a développé, notamment en ce qui concerne l'implication des actionnaires amodiataires, assure à l'activité déléguée et à la société anonyme une viabilité certaine.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir présenté globalement et synthétiquement, tout le monde a eu les rapports d'information, j'ai noté aussi que l'opposition a accepté de faire des interrogations et des réponses globales, en tout cas pour le PS et les Verts et en ce qui concerne la Gauche et l'Ecologie l'intervention n'est que sur le Port Gallice, c'est cela ? Pas d'intervention.

Madame MURATORE : Ce qui est gênant par rapport à ces rapports, c'est en qu'en fait nous pourrions reprendre nos interventions précédentes car les rapports de l'année 2009 n'apportent toujours pas de réponse à nos questions !

Alors, plus spécifiquement sur le Port Gallice qui présente un résultat déficitaire depuis 2007, un audit avait été demandé sur la délégation, qu'en est-il de cet audit ? Nous n'avons aucune information.

Et sur le Port de l'Olivette le rapport du délégataire indique qu'il n'a toujours pas les moyens de financer les travaux indispensables, nous posons la question que propose la Ville, l'année dernière vous étiez à la recherche d'une solution avec le Sous-Préfet pour le domaine public maritime, il y a aussi les travaux dans le champ de la délégation, par exemple les pontons à hauteur de 34.000 € que le délégataire ne peut absolument pas financer.

Comment on va veiller à ce que les infrastructures ne se dégradent pas encore plus et qu'est-ce que vous proposez pour faire les travaux nécessaires ? Il y a toute une liste de travaux qui sont impossibles à réaliser dans la situation actuelle.

Monsieur le Maire : pour le port de l'Olivette il est évident que la barrière de pyramides mises en place par des étrangers qui, à l'époque ne nous voulaient pas du bien, a fait en sorte que cela a protégé ce port abri. Il n'y a pas de redevance importante, c'est donc un port qui ne peut pas financer sa protection.

Pour changer l'ensemble de ces pontons ils sont évidemment obligés d'attendre que quelqu'un d'autre qu'eux finance la requalification de l'espace. Dans ce cadre, effectivement, ce qui avait été évoqué c'est qu'il y ait une somme qui soit mise par l'Etat, une par la Ville, à 50 %, en essayant de faire ces travaux dans un phasage dans les années qui vont venir. L'Etat a choisi d'investir cette année beaucoup dans le sentier du littoral et de ne pas consacrer l'argent qui doit être mobilisé pour l'Olivette. C'est donc reporté et je pense qu'à un moment donné la Ville prendra ses responsabilités et si elle veut conserver le port abri de l'Olivette avec subvention ou avec subvention, elle fera l'ensemble des travaux qui, malheureusement ne sont pas négligeables en terme financier.

Sur le port Gallice moi je n'avais pas la notion qu'il y avait un audit qui était en cours.

Monsieur BIGNONNEAU : Il est en cours, Monsieur le Maire. Ils doivent nous le fournir rapidement.

Monsieur le Maire : Le port de la Salis est passé en DSP avec l'appel d'offres qui a été remporté par l'association et avec une modification du règlement et une situation qui s'est donc stabilisée sur le plan des investissements puisque vous le savez les investissements qui ont été effectués et qui doivent être à la charge du port sont pris sur vingt ans avec une délégation de service public qui est à dix ans et qui sera donc reportée sur dix ans de plus.

En ce qui concerne le port Gallice , c'est, je suppose, l'étude qui est faite sur la fin de la délégation et ce qui a éventuellement report sur la DSP supplémentaire.

Monsieur BIGNONNEAU : nous avons le 31 de ce mois les conseils portuaires de chaque port et je pense que pour le port Gallice nous aurons justement ce débat sur l'audit qu'on a demandé et qu'ils doivent nous fournir. J'espère que nous l'aurons donc pour le 31 et pouvoir ainsi vous en parler un peu plus tard.

Concernant le port de l'Olivette, on parle des pontons, ils ont passé un marché avec des italiens pour les réformer entièrement, monter aujourd'hui des pontons neufs alors que la digue n'est pas en mesure de les protéger, je crois que c'est une hérésie. C'est prévu, programmé et budgété.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'informations qui ne sont pas soumises au vote, il vous est juste demandé d'en prendre acte.

Retour aux questions de Monsieur le Maire.

*Départ de M. GENSBURGER procuration à M. DAHAN, la procuration de Mme GAILLOT s'annule,
Présents :37/Procurations : 6/Absents : 6*

MONSIEUR LEONETTI

00-1 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire : J'ai les interventions de Monsieur MOLINE et de Madame MURATORE et de Monsieur AUBRY.

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire concernant la décision n°6 du 27.12.10 ayant pour objet la mise à disposition du gymnase Audiberti au profit de la Commune. Nous aimerions simplement avoir plus de précisions concernant la durée de cette convention.

En effet il est écrit par erreur je pense que la convention court du 1.9.2010 au 30.06.2010. Je ne crois pas que la Ville possède une machine à remonter le temps.

Monsieur le Maire : Il y en a un qui a lu les arrêtés ! C'est une erreur matérielle.

Monsieur AUBRY : Plusieurs points sur pas mal de délégations.

Sur la première délégation, notre groupe réitère sa demande de prise en compte de la puissance des antennes dans la tarification puisque la présente tarification peut ou pourrait encourager les opérateurs à concentrer de fortes puissances ce qui ne paraît pas pertinent au regard des craintes persistantes de nombreuses associations.

Au contraire, nous devrions faire en sorte de limiter ces puissances ou en tout cas ne pas les développer par le biais d'une tarification favorable.

Pour la deuxième délégation, nous constatons là l'absence de part variable dans le calcul de l'occupation du domaine public communal à proximité du littoral, contrairement à ce qui se passe pour l'occupation du domaine public maritime.

Sur quoi se base le calcul de la redevance, celle-ci nous paraît relativement faible au regard du chiffre d'affaires généré par cette activité pour ce qui est de ce restaurant de plage.

Sur les délégations 3 et 5, c'est une remarque uniquement de forme, il nous paraît très normal que soient d'une part rappelées les sommes concernées, également une estimation de l'incidence financière de ces décisions qu'il s'agisse en positif ou négatif.

Sur la décision n°6, même observation mais uniquement sur l'incidence financière.

Pour la 8^{ème} décision, nous sommes tout à fait favorables à l'augmentation des droits de voirie ; nous souhaitons savoir quand sera faite la mise à plat à laquelle vous vous êtes engagé et je suis intervenu sur cette question pour Amour, Pain et Chocolat, mais vous n'étiez pas encore présent et je profite donc d'en reparler. Par exemple, la redevance pour ce salon est extrêmement faible à nos yeux.

Enfin sur les marchés nous persistons à déplorer que de gros marchés ne puissent pas passer en Commission Appel d'Offres, même si la loi l'autorise. C'est le cas de plusieurs marchés concernant la salle omnisports et notamment le lot 3, enveloppe charpente métallique, pour un montant de 6.284.200 €

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : N'ayant plus de nouveaux argumentaires que ceux qui ont été publiés sur le plan national et international, je cèderai la parole à Patrick DULBECCO pour qu'il vous rappelle la non dangerosité des antennes.

C'est assez curieux que dans ce monde de la peur, quand quelqu'un dit qu'il y a un danger, même quand toutes les études scientifiques continuent à dire le contraire, on dit toujours il n'y a pas de danger mais on va quand même essayer de faire des petites antennes pour qu'il y ait encore moins de danger que s'il n'y avait pas de danger. Il y avait un humoriste français qui disait « plus blanc que blanc c'est blanc, moins que zéro, c'est zéro ». Il n'y a pas de danger, moi je veux bien que l'on essaie de réfléchir à toutes les techniques possibles, aujourd'hui vous le savez les études ont été produites et si Patrick veut rajouter quelque chose là-dessus, c'est volontiers, moi je n'ai pas d'information de la moindre dangerosité des antennes.

Là où il y a le plus d'antennes, c'est à la tour Eiffel, la tour Eiffel aurait dû éradiquer toute la population qui se trouve autour, visiblement ils sont encore vivants et il y a même des gens qui mangent dans des restaurants à l'intérieur de cet endroit et qui continuent à survivre. C'est à croire que finalement les études scientifiques et la réalité pratique n'arrivent pas à enlever l'idée que même lorsqu'on dit qu'il n'y a pas de danger, on dit : « mais si on diminuait le danger ce serait mieux ! ».

Monsieur DULBECCO : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, il est vrai que si l'on remontait quatre à cinq ans en arrière on pouvait encore avoir des doutes, depuis de nombreuses études scientifiques ont été menées, tant sur le plan européen que sur le plan mondial.

Etant personnellement impliqué dans la mesure où je reçois beaucoup de gens qui s'inquiétaient, étant abonné par internet, du fait de ma profession de médecin, à tous les congrès qui se passent dans le monde entier, je suis à votre disposition pour vous fournir toutes ces études scientifiques. Cela représente plusieurs centaines de pages, et donc au niveau des antennes, il n'y a pour l'instant aucun indice qui permet d'avoir le moindre soupçon sur la santé humaine.

Alors bien entendu si l'on fait des études sur des amibes, ou sur le cerveau des souris on va peut-être trouver quelque chose mais on n'a jamais transposé les études faites sur l'animal, sur l'être humain, par contre il peut encore, je dis bien il peut encore exister quelques doutes concernant l'utilisation des appareils, eux même et là il y a beaucoup de scientifiques qui disent qu'il faut faire attention, en particulier pour les enfants dont le développement cérébral n'est pas terminé.

Aussi, pour les téléphones portables évidemment il faut faire là très attention et jusqu'ici nous sommes tous des adultes et malheureusement et heureusement pour nous, nous n'avons pas eu de téléphone portable pendant des dizaines d'années de notre prime enfance à notre adolescence. Voilà les dernières nouveautés scientifiques, et toutes les semaines il y a des publications qui sont faites et je pense, je ne suis pas un scientifique, que l'on peut rassurer largement la population en ce qui concerne les antennes de téléphonie mobile.

Monsieur le Maire : donc le Docteur DULBECCO déconseille d'utiliser le portable si on a le sentiment que notre développement n'est pas terminé ! Nous retiendrons cela de votre intervention !

Sur les redevances d'occupation du domaine public il y a deux problèmes : en réalité vous vous en souvenez ce débat a commencé avec les plages, les plages d'Antibes ont une caractéristique c'est qu'elles sont moitié sur le domaine public maritime, moitié sur le domaine public communal.

J'ai essayé et je continue à penser que ce n'était pas une si mauvaise solution de penser que la délégation de service public devait porter sur l'ensemble parce que l'activité économique, visuellement et financièrement, elle était légèrement plus portée sur la zone de la restauration que sur la zone du service public balnéaire.

A la suite de nombreuses jurisprudences, les juges ont décidé que d'une part il y avait une DSP et que d'autre part il y avait une occupation du domaine public communal.

Cette situation est à mon avis préjudiciable parce que lorsque vous arrivez et que vous voulez une délégation qui s'inscrit dans la durée parce qu'il y a une activité commerciale et qu'il y a une fidélisation de la clientèle qui est nécessaire, et que vous vous tournez vers le sable, vous voyez que l'investissement que vous faites sur le sable est relativement modeste. Or la durée d'une DSP doit se faire en fonction de l'investissement et donc déjà là on avait un premier écueil.

Et puis le deuxième c'est que justement à l'endroit où il y avait de l'investissement important pour dire les choses un peu clairement et sans que ce soit tout à fait exact, l'endroit où il y avait des restaurants et où on exigeait la qualité, etc.. là on était obligé de donner une occupation temporaire du domaine public et de le faire annuellement. Il y avait donc là quelque chose d'assez paradoxal où on disait je vous donne quinze ans le sable dans lequel vous investissez très peu et je vous donne un an renouvelable le domaine public communal dans lequel je sais que vous allez investir des centaines de milliers d'euros. Cette situation est juridiquement comme cela.

On fait avec, je passe sous silence qu'un jour par un esprit malin quelqu'un fasse une DSP sur la plage et octroie l'occupation du domaine public qui est là de l'arbitraire total du maire, à un autre que celui qui a obtenu la DSP, je vous laisse imaginer l'organisation et la qualité de l'accueil du service public.

Pourtant c'est ainsi, nous avons donc essayé de trouver des solutions et une de ces solutions c'est d'essayer de garantir une occupation temporaire du domaine public garantie dans la durée et donc celui qui investit dans le domaine public et donc hors cadre de la DSP puisqu'il est en occupation temporaire et précaire, on lui garantit un certain nombre d'années pour amortir l'investissement qu'il a effectué et dans ce cadre là on a mis des redevances fixes que vous avez sous les yeux. Ce n'est que dans ce cadre que nous avons essayé de trouver les solutions pour sortir de cette situation juridique qui ne tient pas compte de la réalité commerciale des plages.

Il n'y a pas de vote, il vous est demandé de prendre acte de ce compte rendu.
Le Conseil municipal prend acte.

Départ de Mme TORRES-FORET-DODELIN –Procuration à Mme BLAZY – Présents : 36/ Procurations : 7 /Absents : 6

00-2 - PLAGES NATURELLES & ARTIFICIELLES - DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES - EXERCICE 2009 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire : je me garderai bien de vous lire l'ensemble du résultat des délégations, vous en avez eu connaissance dans ces délégations de service public il y a d'abord la viabilité économique de l'activité qui est pratiquée et il n'y a pas de situation de grande dangerosité même si certains bilans restent précaires et fragiles.

En ce qui concerne les obligations il y a eu bien sûr un certain nombre de rappels à l'ordre aux plagistes sur leurs obligations en matière de service public mais il n'y a pas eu d'infraction constatée qui puisse remettre en cause la délégation de service public.

Après information, je donne la parole à la Gauche et l'Ecologie pour Antibes et au PS, et les Verts.

Monsieur LA SPESA : Notre première remarque portera là aussi sur la forme, vous savez sur quoi elle va porter puisque dans la présentation vous avez essayé de justifier le retard encore sur les délais pour présenter les rapports d'activités. Là c'est encore pire que pour les ports puisque l'an dernier à la fin janvier 2010 nous avons étudié le rapport d'activités 2008, huit mois de retard.

Cette année bis repetita, année 2011, rapports 2009, soit toujours huit mois de retard ! Allez-vous encore continuer longtemps à ne pas respecter la loi ? Allez-vous continuer à ignorer les raisons qui induisent ces retards ? Allez-vous continuer à ne pas prendre de décision pour ne plus vous retrouver dans de telles situations ? Pour ce qui nous concerne, nous en avons marre de répéter toujours la même chose, nous trouvons que la coupe a débordé et nous souhaiterions que notre rôle d'élu soit plus respecté.

Alors votre tentative de justification en indiquant que les rapports sont arrivés tardivement ne nous satisfait absolument pas. En effet, hormis pour la plage des Pirates, tous les rapports sont arrivés en mairie entre le mois de juin et juillet, ce qui est déjà un peu en retard mais vous auriez largement le temps de les présenter avant la fin de l'année. Alors nous ne nions pas le fait que cela représente une masse de travail importante, surtout avec des dossiers incomplets.

Bien évidemment nous sommes satisfaits que l'intégralité des études soit menée en interne, nous l'avons déjà dit et nous le redisons aujourd'hui, pour la qualité des analyses et pour le gain financier. Mais malgré les deux embauches, n'est-il pas temps de se poser la question de l'adaptation des effectifs du Service de la Commande publique ? Ne voyez-vous pas le ridicule de la situation lorsque nous étudions l'exercice 2009, aujourd'hui, alors que la saison 2011 ne va pas tarder à démarrer. A quoi serviraient les remarques que nous pourrions faire aujourd'hui ou les remarques du Service pour améliorer certaines choses alors que la saison 2010 est déjà terminée.

Vous semblez vous satisfaire que la totalité des redevances ont été mises en recouvrement, évidemment que c'est une bonne chose, mais ce n'est quand même que le respect de la loi qui, dans le cas contraire, pourrait remettre en question la délégation. A ce sujet certains plagistes continuent à faire semblant d'ignorer la loi en ne respectant pas le travail d'homogénéité recherché par le Service de la Commande publique.

Comment comprendre, par exemple, que certains arrivent à isoler la seule activité déléguée et que d'autres n'y arrivent toujours pas ?

Quand arrivera le moment où l'on abandonnera la mansuétude pour enfin exiger l'application stricte des règles. Nous vous rappelons qu'il existe des pénalités pour ceux qui ne présentent pas le rapport d'activités dans les règles de l'art.

De plus lors des renouvellements des délégations nous devrions mettre en exergue ces manquements pour le choix des exploitants.

Avant de terminer par quelques remarques sur le contexte de l'année 2009, nous aimerions savoir, puisque cela vient d'être abordé, si le Service de la Commande publique a étudié la proposition que nous vous avons faite lors de l'étude de l'exercice 2008 ? Je la rappelle brièvement : « faire une étude économique précise et instaurer plus de tranches et une progressivité plus juste pour le calcul de la redevance, sans plafonnement du chiffre d'affaires.

Pour terminer nous ferons quatre remarques concernant le contexte de l'année 2009. Hormis une dizaine de plages pour lesquelles les exploitants galèrent un peu, nous trouvons un peu indécentes les plaintes répétées d'année en année des plagistes des plus grosses exploitations. Comparés à des gens sans toit ou habitant dans des logements insalubres, à des privés d'emplois ne pouvant manger à leur faim, ou autres situations de détresse, ces plagistes sont loin d'être les plus à plaindre.

Lorsque l'on entend que les coups de vent coûtent cher, on a envie de leur dire d'aller exploiter un chalet à la montagne ! Il est clair qu'au bord de mer, l'hiver, il y a du vent, d'ailleurs si le sable des plages artificielles continue de disparaître c'est que la nature, là aussi, fait son œuvre, et qu'il serait peut-être temps de laisser les petites bandes de sable en accès libre.

Oui les filets anti méduses coûtent cher mais aujourd'hui on ne peut plus continuer à dire que ce sont des achats exceptionnels qui plombent les finances mais bien du matériel banal d'une plage, au même titre que les parasols ou les matelas.

Enfin sur les problèmes de dégradation du pouvoir d'achat des clients et la paupérisation du tourisme estival, des lettres de doléance doivent être envoyées à l'entreprise MEDEF, via sa filiale UMP.

Je vous remercie.

Exclamations dans la salle.

Monsieur le Maire : C'est en progression constante ! Je vais donner la parole à Serge AMAR, pardon Mme Muratore, c'est d'abord à vous.
Cela va être difficile de faire plus fort, c'est toute une école, la dialectique s'apprend.

Madame MURATORE : Je n'essaye pas, c'est fichu pour moi.

Un premier point : un problème de forme, si nous comprenons la préoccupation « développement durable », serait-il possible l'année prochaine de disposer d'un exemplaire papier par groupe, parce qu'à l'écran, vraiment, il y a 47 dossiers et les services avec qui j'ai échangé là-dessus reconnaissent qu'ils ont travaillé eux sur le papier et que c'est très difficile de travailler uniquement sur l'écran et si on imprime, à mon sens cela va coûter plus cher, que si cela se fait avec les moyens de la ville, plus économes pour imprimer.

Je vous soumets cette demande afin que vous y réfléchissiez.

Sur le fond des rapports, nous en profitons de rappeler notre position : qu'il y a trop de plages privées à Juan-les-Pins ou peut-être que je vais dire autrement : il n'y a pas assez de plages libres.

Alors sur le rapport, quelques constats et puis des questions :

- un constat, les rapports annuels sont toujours remis avec beaucoup de retard, là on a fait fort cette année, parce c'était jusqu'à hier soir ;
- il y a toujours confusion entre les différentes activités, hôtels, restaurants, plages, malgré le cadre fourni par la Ville qui devrait permettre d'analyser mieux la DSP ;
- plus inquiétant plusieurs plages annoncent un endettement très important et des résultats déficitaires et dans la majorité des cas il n'est pas possible de connaître, la part de la rémunération du délégataire dans ce déficit ;
- les services se félicitent globalement des économies en charge de personnel, on le dit assez souvent, alors on se pose la question, est-ce que ce doit être pris de façon positive ou bien est-ce que cela signifie qu'il y a moins d'emplois, moins de salaire, moins de coût d'activités ? Et pour la Ville, il y a là vraiment une interrogation plus fine à avoir sur le coût du personnel pour les plages ;
- positif : pour la première fois les rapports indiquent les contrôles qui ont été effectués, plage par plage, et leurs résultats, ce qui démontre que nos remarques des années précédentes étaient fondées et pour certaines, la démontabilité des installations est indiquée, sur quelques petits points, un pas en avant ;
- aujourd'hui alors qu'un certain nombre de plages sont en fin de DSP et que la procédure de renouvellement a été lancée, notre grosse question est : comptez-vous tenir compte des données de ces rapports d'activités pour le choix des nouveaux délégataires, des résultats, de l'endettement, du respect du cahier des charges puisqu'on a constaté avec les contrôles que certains ne le respectaient pas, le respect de la loi littoral, les constats lors des contrôles effectués, la remise des rapports annuels en retard et même très en retard ;
- que se passe-t-il pour les plages qui affichent, systématiquement, des résultats déficitaires et qui candidatent de nouveau ?

Je vous remercie.

Monsieur AMAR : Pour la remarque de Monsieur LA SPESA, concernant la Commission consultative des Services publics locaux, aujourd'hui nous ne manquons pas de personnel puisque les rapports sont toujours faits en temps et en heures, nous pouvons analyser que les rapports que nous avons.

Nous avons beaucoup de difficultés à les obtenir auprès des plagistes, on leur écrit une première fois, une deuxième fois, après c'est le début de la saison, puis la saison, ensuite la fin de la saison, il n'y a donc jamais un bon timing pour leur envoyer la demande de ce rapport et puis on est arrivé à tous les avoir et ces documents sont assez précis parce qu'il est vrai qu'aujourd'hui ils ont pris l'habitude, cela se passe beaucoup mieux.

En tout cas depuis que nous avons internalisé l'examen des comptes de toutes les DSP à l'intérieur de la Direction de la Commande publique, je pense que cela ne s'est jamais aussi bien passé.

Monsieur le Maire : Merci, une remarque qui n'est pas négligeable, Madame MURATORE, lorsqu'on fait une nouvelle DSP, on la fait ouverte, elle n'est pas systématiquement donnée à celui qui vient d'exploiter. En revanche lorsque nous examinons une délégation de service public nouvelle, nous l'examinons si le candidat est celui qui a déjà exploité à l'aune des résultats économiques qu'il a obtenus. Donc à la fois il ne faudrait pas dire à un délégataire aujourd'hui, sur le plan juridique ce serait une erreur et même une faute, que s'il ne fait pas ce que la Ville souhaite, il n'aura pas le renouvellement. On n'est pas dans un renouvellement, on est dans un appel d'offres ouvert.

Sur ce qu'a dit Monsieur LA SPESA, je ne vais pas m'énerver, essayez de ne pas être méprisant vis-à-vis d'une activité que vous connaissez probablement mal et qui est assez hétérogène. Ces personnes sont des commerçants, ce n'est pas la peine de leur dire comme vous l'indiquez : « si vous êtes sur la plage et que cela ne vous plaît pas, vous n'avez qu'à aller à la montagne » ! Cette façon méprisante de parler à des gens qui investissent, qui travaillent et qui, quelquefois, sont en difficulté, me paraît assez déplacée.

Je le dis avec beaucoup de modération mais en même temps que vous m'attaquiez moi, que vous disiez que je suis un suppôt du capitalisme UMP, vendu au MEDEF, je suis habitué c'est écrit dans tous vos textes et je dirai même que ce doit être dupliqué à partir de Paris parce que j'entends à peu près les mêmes discours ! Mais essayez de ne pas avoir la même agressivité avec des gens qui participent comme ils le peuvent, à des degrés divers, à l'économie de notre Ville.

Sur le retard : il est dû à deux éléments, d'abord il y a 47 lots de plages à examiner et si on les confiait à un cabinet comptable, ils pourraient le faire en trois semaines ou un mois, mais ce n'est pas choix que nous avons fait et je m'étonne d'ailleurs que vous soyez contre l'idée qu'on internalise complètement ce type d'activités ou que vous considériez que ce soit une mauvaise chose.

Après on se trouve évidemment dans une situation où cette activité étant avec des pics il y a un moment où il faut examiner les 47 délégations et puis il y a un moment où il ne faut pas les examiner. Et donc dès l'instant où on a fait le choix de l'effectuer en interne, cela veut dire que l'on a perdu effectivement un peu de souplesse pour faire en sorte que l'activité du service puisse être annualisée.

Sur les références : rappelons quand même que l'année comptable c'est l'année N-1 et qu'elle est transmise avec six mois de retard et que dans ces conditions on se trouve donc avec un décalage minimum de six mois. Lorsqu'on a huit mois en présentation, il y a deux mois de plus, on ne peut pas dire pour autant que les services municipaux ont fait traîner les choses, donc on a internalisé, on a économisé à cette époque là 80.000 € et en tout cas on a un service de qualité.

Sur les nouvelles délégations de service public : j'ai tenu compte de l'évaluation faite par ces services et des observations de la Chambre régionale qui avait estimé qu'on pouvait obtenir un meilleur résultat. C'est la raison pour laquelle sur les nouvelles tarifications qui figurent dans la DSP, il y a des nouvelles tranches et qu'elles sont à même d'apporter 150.000 € de plus à la Ville qui encaisse déjà, il faut quand même le rappeler, à partir de ces délégataires, un million six d'euros par an.

Il y a donc des équilibres à trouver, vous avez pu expertiser les équilibres comptables.

Il y a des gens, et c'est la loi du commerce, qui sont mieux placés que d'autres, il y en a qui ont mieux réussi que d'autres, pour autant on est dans une tarification qui est à peu près celle qui se pratique sur la Côte d'Azur et plutôt dans la tranche supérieure des tarifications qui sont appliquées.

Aussi dans ce contexte pour le retard je vous ai donné l'explication, pour la qualité de l'expertise, il n'y a rien dire, rappelons quand même que tous ces délégataires paient leur redevance, c'est peut-être négligeable pour vous mais enfin quand vous avez des entrées de un million six auquel on rend une partie à l'Etat et qui tombent régulièrement et normalement et que l'on vous fournit les résultats comptables et qu'ils sont fiables et contrôlés, voilà.

Après l'on peut dire comme Madame MURATORE, je ne suis pas loin de penser comme elle, que ce n'est pas qu'il y a trop de plages privées, c'est qu'il manque un peu de plages publiques. Vous avez vu qu'il y a un décret qui limite le nombre d'espaces, cela s'effectuera lors du renouvellement et il faudra qu'on y réfléchisse, moi je serai assez, au lieu de faire du 80/20, par secteur, je l'ai dit publiquement et je le redis aussi, pour faire du 50/50 sur l'ensemble du littoral sable, cela permettrait de faire quelque chose qui soit équilibré et où l'on trouve les deux possibilités.

J'ai fait ces propositions à l'Etat qui ne les a pas prises en compte et je pense qu'il vaut mieux prendre le linéaire plutôt que de prendre plage par plage. En effet, parce que plage par plage, il y a des endroits et vous le verrez, déjà par exemple dans la plage artificielle entre Juan-les-Pins et Golfe Juan, en plage artificielle c'est 50/50, on n'est pas à ce chiffre et on a "trop de plages publiques par rapport aux plages privées".

Je trouve que ce serait mieux de pouvoir moduler en fonction des activités économiques de la station balnéaire et considérer qu'il y a des plages qui sont réellement urbaines et qu'il y a des plages qui sont plus libres. Je préférerais que l'on me donne un peu moins de plages, comme c'est aujourd'hui le cas, sur la partie Juan-les-Pins/Golfe Juan, que sur la partie Juan-les-Pins intra muros, économiquement parlant, cela paraît plus logique même si je pense qu'à tous les endroits il faut qu'il y ait des plages publiques.

Tout cela montre donc que les choses évoluent, vous essayez de me faire passer pour un laxiste alors que je vous rappelle quand même que le contentieux Ville d'Antibes/Plages, cela a fait jurisprudence française dans ce domaine et que je n'ai pas eu l'impression d'avoir été laxiste en disant qu'il fallait faire une délégation de service public. Je rappelle qu'à cette époque votre groupe pensait qu'il ne fallait pas faire de DSP et que je l'ai faite malgré tout et que le Conseil d'Etat a donné raison à la Ville d'Antibes contre son opposition et il faut bien le dire aussi contre les plagistes. Donc sur ce plan là c'était plus nous qui étions dans la règle du droit, vous qui étiez dans l'erreur et les plagistes qui n'ont pas été traités avec la mansuétude comme vous avez l'air de le dire parce qu'autant je pense que cette activité est indispensable à Juan-les-Pins, indispensable, autant je pense que la règle de droit doit s'appliquer et nous la faisons appliquer, vous le voyez, avec rigueur et efficacité par le Service public de la Ville.

Nous étions donc sur une information du Conseil municipal.

00-3 - ACCES AU BORD DE MER - CAP D'ANTIBES - PRESQU'ILE DE L'ISLETTE - CHEMIN DE LA MOSQUEE - CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Monsieur le Maire : Le titre explique pratiquement la délibération qui correspond là aussi à une situation que la Ville d'Antibes continue à avoir, c'est-à-dire qu'elle ouvre le dialogue, elle rappelle la loi et elle impose la loi et elle fait en sorte que ce qui est la règle générale doit s'appliquer sur le territoire de la Ville d'Antibes avec la même rigueur que partout ailleurs et c'est l'objet de cette délibération.

J'ai l'intervention de Monsieur MOLINE.

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire et Chers Collègues, nous prenons acte de cette deuxième enquête publique après une première qui remonte à 1998, annulée pour vice de forme, donc nous déplorons que nos législateurs, gouvernants, décideurs et responsables qui font les lois de notre pays ne soient pas à même de les faire appliquer dans le respect des procédures.

Depuis 34 ans que la loi a institué la servitude de passage pour les piétons, tout le long du littoral, celui de la pointe de l'Ilette est encore derrière des grillages.

Dans ce dossier d'enquête préalable, en plus de la servitude de passage logique sur toute l'emprise du chemin de la Mosquée et la suppression des deux portails, il ne faut pas omettre la dépose et l'évacuation de ces horribles grillages qui mettent notre belle méditerranée en prison ainsi que cet autre mur grillagé situé en contre bas.

Nous espérons donc que cette nouvelle démarche aboutira dans les meilleurs délais afin de rendre la ville à ses habitants et d'en appliquer dans un futur proche l'expérience aux liaisons Eilenroc/Pointe de l'Ilette et Pointe de l'Ilette/Batterie du Graillon.

Monsieur PIEL : Puisque vous aimez bien les citations, Monsieur le Maire, je vais en faire une de Simone de Beauvoir qui a dit un jour « *ce qu'il y a de scandaleux dans le scandale c'est qu'on s'y habitue* »

Monsieur le Maire : C'était une experte dans la matière.

Monsieur PIEL : Oui c'est vrai mais le scandale parfois n'est pas scandaleux.

Alors moi je suis très surpris de découvrir dans ce rapport que le chemin de la Mosquée appartiendrait à la famille KANT, Villa Aigue Marine, si cela est le cas, il devrait y avoir dans ce que vous nous avez présentés comme documents en annexe un titre de propriété, par exemple. Il devrait y avoir aussi un rappel, avec comme cela se fait, régulièrement, les ventes : qui a vendu ce chemin, à quel moment, à quelle période, le cadastre, etc..

Evidemment tout cela n'existe pas et nous sommes quelques uns dans cette salle et beaucoup, je pense, dans la Commune, à avoir utilisé ce chemin, y compris ces dernières années, effectivement aujourd'hui avec un peu plus de difficultés puisqu'avec la barrière qui le ferme, les vigiles armés et motorisés qui le gardent cela donne à ce petit coin de paradis réservé à quelques uns une drôle d'image.

Il est dommage d'ailleurs que vous nous présentiez ce rapport à cette séance du Conseil municipal et non à celle où vous avez votée la convention pour le port abri de l'Islette par ces mêmes accapareurs. On aurait pu avoir là deux rapports qui correspondent à un même site de notre Commune et on voyait comment d'un côté on leur donnait la jouissance du port abri et d'un autre côté on est en train de reprendre une procédure, procédure qui a été annulée pour vice de forme et le vice de forme c'est quoi, c'est l'absence d'une réunion sur le terrain avec le Commissaire Enquêteur.

J'allais dire malheureusement et c'est là que je vous renvoie à Simone de Beauvoir, ce chemin a eu l'habitude des vices de forme. Alors la famille KANT, la fortune, dont on connaît d'ailleurs la triste origine, ne les autorise pas à privatiser le littoral. Malheureusement d'ailleurs d'autres sites du Cap d'Antibes sont en danger et il y a quelques jours les panneaux à vendre fleurissent un peu partout, vraiment sur le littoral, à quelques mètres du rivage, dans des lieux qui ne sont pas clôturés, il suffit de faire le tour de ce Cap d'Antibes, enfin là où c'est possible encore de l'atteindre, pour le constater puisque ce sont des agences qui vendent donc à l'encan notre littoral et qui est en train d'être découpé comme une vulgaire propriété marseillaise.

Monsieur le Maire : ...pourquoi marseillaise ?

Monsieur PIEL : oui propriété marseillaise, vous savez rue de la République, on en vend à la découpe...

Monsieur le Maire : marché public marseillais c'est cela ?

Monsieur PIEL : non une vente à la découpe. Par contre je dis tout cela mais vous le savez Monsieur le Maire puisque ce débat n'est pas nouveau.

En 1993, ici, le Maire de l'époque m'avait déjà répondu à une question écrite posée en Conseil municipal, à l'époque il y avait juste la pose d'un panneau « propriété privée » à l'entrée du chemin qui était bien un chemin et pas une impasse.

Il m'avait alors répondu que la servitude d'utilité publique subsistait, même après annulation du POS, je vous rappelle que le POS avait été annulé. Il m'avait également précisé dans la même réponse que le chemin de la Mosquée était bien public et qu'il appartenait à l'Etat de faire rétablir l'accès à la mer.

Effectivement les fonctionnaires de l'Etat, de l'époque, on l'a vu plus tard, n'avaient pas beaucoup d'entrain à faire rétablir cet accès à la mer mais est ce que nous devons prendre nous, aujourd'hui, comme vous venez de le dire, en présentant le rapport, la loi, rien que la loi, face à des gens qui ne la respectent pas ?

Moi j'appelle aujourd'hui les antibois et les antiboises à participer nombreux à l'enquête publique parce que des vices de forme on va encore en avoir dans cette affaire-là, parce que Monsieur MOLINE a décrit le grillage mais peut-être qu'il y a un petit moment qu'il n'a pas été vu, le grillage a été refait encore plus haut, avec des barbelés encore plus importants.

Il y a aujourd'hui en plus des vigiles et des chiens et puis il y a des caméras évidemment pour protéger notre sécurité tout au long de ce chemin de l'hôtel du Cap jusqu'à la Villa Aigue Marine, et certainement d'ailleurs sur le phare, qui tout le monde l'a bien compris, est privé aussi.

Alors, depuis 1993, ce débat, j'ai le compte rendu ici, il y a eu d'autres avatars sur ce chemin et je le répète les accapareurs qui l'ont occupé et qui continuent d'occuper ce secteur de notre Commune.

Depuis tout à l'heure on parle beaucoup du littoral de notre ville, les ports, les plages, voilà, mais là, tout à l'heure vous vous êtes un peu moqué en parlant des bateaux, des gens qui font vivre notre ville, évidemment il faut des riches pour que les pauvres travaillent, etc...
Je vous renvoie à l'origine.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas dit cela !

Monsieur PIEL : Effectivement vous ne l'avez pas dit ainsi, vous avez une meilleure façon de vous exprimer sur ces questions que moi, je le répète, je vous renvoie à l'origine des fortunes de ces personnes et de la famille KANT en particulier. Je vous renvoie au fait que ce chemin a toujours été public et qu'en 1956, par exemple, il suffit d'aller aux archives du Département qui sont ouvertes à tout le monde, ce chemin avait déjà subi une tentative de fermeture et il avait été rouvert par les élus de l'époque, peut être étaient-ils plus pugnaces que nous aujourd'hui !

En tout les cas pour nous, nous prenons acte évidemment de cette enquête publique, nous appelons la population, nous allons le faire autre part que dans cet hémicycle, en leur disant de participer à cette enquête, nous serons vigilants mais nous nous interdisons pas et très rapidement d'ailleurs de continuer à circuler sur ce chemin, y compris d'ailleurs, en le faisant comme on le fait sur toutes les voies publiques de façon tranquille et en ne tenant plus compte des injonctions des personnes qui cherchent à y faire régner une autre loi que celle de la République.

Monsieur AUBRY : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, je suis et ma collègue également, très satisfaits que l'on parle enfin de ce chemin. C'est vrai qu'au dernier Conseil municipal j'avais abordé ce problème justement au sujet de la concession du port au profit de deux sociétés dont la société Awohama qui effectivement est en lien avec la famille KANT. Et je confirme en effet que l'origine de la fortune de cette famille pose problème et que la fortune n'est pas seulement la société BMW, cela date bien avant les années 1960 et le rachat de BMW par cette famille.

Je vais revenir au sujet, donc on remarque que c'est une loi qui date de 1979, qui impose l'accès aux piétons du littoral, 1979 c'était il y a trente cinq ans, je rappelle au passage qu'il y a également la loi littoral dont on fête ce mois-ci le 25^{ème} anniversaire. Donc c'est quand même une affaire très ancienne et l'on remarque après tout ce temps qu'à Antibes on n'a pas encore réalisé la reconquête du littoral antibois en totalité, cela fait quand même beaucoup de temps.

Pour ce qui est précisément de cette façon de faire, je pense que les services de l'Etat peuvent être là-dessus nos alliés pour cette reconquête, pour autant, je précise qu'ils fassent très attention à ne pas produire des vices de forme. J'ai découvert le document sur le jugement de 2008 et j'ai vu que l'Etat était condamné à verser de l'argent à la famille KANT, cela pose un problème là aussi.

Aussi je voudrais savoir si la Commune a l'intention, une fois ce littoral libéré, de prolonger le chemin sur la pointe de l'Islette, le littoral est rocheux mais il devrait être accessible et si effectivement on fera respecter la bande des trois mètres littoral pour le sentier côtier, même s'il y a des propriétés privées qui empiètent, ce qui, normalement devrait être le domaine public maritime.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Si on revenait en dehors du pathos, de l'origine de la fortune supposée de telle ou telle personne, des relations historiques des uns et des autres, au Droit !

Monsieur MOLINE a dit quelque chose qui m'a interpellé, que fait le législateur ? Le législateur fait la loi, ensuite la loi elle s'applique, celui qui applique la loi c'est le service de l'Etat, quand ce service est en difficulté vis-à-vis d'un riverain et Dieu merci on n'est pas dans un Etat totalitaire, il y a des recours devant les tribunaux, parce que dans un pays de droit on va devant les tribunaux pour régler les litiges.

Et le droit il est dit par le Tribunal administratif : « le Tribunal administratif affirme le caractère privé de l'ensemble du chemin, y compris la partie ne comportant pas de numéro de parcelle, le chemin de la Mosquée est privé sur toute sa longueur à partir de la RD 25-59 et non un chemin communal qui se prolongerait par une voie privée ».

Alors Monsieur AUBRY a dit quelque chose que je partage, l'action que nous menons est une action qui est écologique, ouverte, que l'ensemble de la population puisse accéder à un chemin et qui a un droit de passage. Pour autant j'attire l'attention de Monsieur PIEL sur le fait que l'on peut tenter de faire de la violation de propriété privée, en tant que maire, je n'ai pas d'autre solution que de passer par les tribunaux et par le droit !

Aussi, je n'arriverai pas demain matin sur le site avec un bulldozer en essayant d'expliquer que ce chemin appartient aux antibois et qu'il est scandaleux qu'on ce soit privatisé et approprié l'ensemble, je me base sur des règles de droit ! En effet, je n'ai pas tellement envie d'engager l'ensemble de mes concitoyens et le Conseil municipal dans une démarche qui aboutirait à ce qu'à terme il y ait une voie de fait, violation de propriété privée et outre les petites sanctions pénales qui pourraient advenir, une sanction financière pour la ville comme l'Etat l'a eue.

L'enquête qui va se mettre en place, que tout le monde y participe, vous avez raison Monsieur PIEL, et puis qu'on fasse en sorte qu'on trouve le moyen de faire émerger le droit dans l'intérêt général, c'est peut-être un peu cela pas que ma mission, notre mission.

Donc relisez bien l'enquête publique et vous verrez que vous avez toutes les possibilités, y compris ; toutes les informations sur les droits de propriété de l'ensemble et relisez la décision du Tribunal administratif qui fait qu'on est sur un chemin privé, ce n'est pas la famille X ou Y, ce n'est pas le Maire d'Antibes, laxiste parce qu'il a envie de faire plaisir à quelqu'un qu'il ne connaît même pas, c'est le Tribunal !

Aussi je demande, comme l'a fait Monsieur AUBRY d'ailleurs et comme l'a évoqué Monsieur MOLINE, qu'on reste dans les règles de droits. Est-ce que vous pensez qu'on doit violer une propriété privée en fonction de l'origine de la fortune de la personne qui a cette propriété, est-ce que vous pensez, comme l'a dit Monsieur PIEL, qu'il n'y a pas de raison de respecter le droit pour des gens qui ne le respectent pas ? Moi j'ai le devoir de respecter le droit, non pas en tant que citoyen mais en tant que représentant de la Ville d'Antibes et je ne la mettrai pas en danger dans une situation dans laquelle elle pourrait se trouver pénalisée.

On va donc continuer à avancer avec détermination, la preuve vous avez une délibération, mais en même temps en tenant compte des décisions de justice qui ont été portées et en essayant de faire respecter le droit dans le cadre de l'intérêt général.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire conjointe en vue de la création d'une servitude de passage des piétons transversale au rivage, sur le chemin de la Mosquée, en a **PRIS ACTE**.

00-4 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – SUBVENTIONS - DEMANDE

Monsieur le Maire : Cette délibération concerne la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales, portant attribution d'une aide forfaitaire et il s'agit de m'autoriser à solliciter et percevoir toutes les autres subventions auxquelles la Commune peut prétendre ainsi qu'à signer toutes les conventions et les éventuels avenants s'y rapportant qui seraient sans effet sur l'économie générale du dispositif.

J'ai une intervention de la Gauche et l'Ecologie, Mme DUMAS.

Madame DUMAS : Alors j'annonce tout de suite qu'évidemment on votera cette délibération et d'ailleurs nous nous félicitons de la présence de cette aire d'accueil des gens du voyage sur notre Commune, particulièrement dans ces périodes où l'on voit le peu d'enthousiasme peut-être même l'absence de volonté de communes voisines de la CASA à respecter la loi imposant l'aménagement d'aires d'accueil.

Maintenant allons plus loin, je pense qu'on a l'aire d'accueil, essayons d'aller plus loin et faisant en sorte que notre Commune puisse avoir plus d'emplacements pour accueillir les gens du voyage et améliorons les conditions de vie sur ces terres existantes, par exemple par la construction d'un mur antibruit qui pourrait éviter les nuisances sonores de l'autoroute et des aménagements d'accès aux aires les plus hautes qui posent quelques soucis pour y amener les caravanes.

Et je profite rapidement de cette délibération pour espérer que le temps de la stigmatisation honteuse des gens du voyage dont a fait preuve le Gouvernement cet été, soit définitivement terminé.

Monsieur le Maire : je m'étonnais que cela ne vienne pas en premier, cela vient en dernier c'est assez logique. Il n'y a pas d'autre intervention.

Oui nous avons une aire d'accueil des gens du voyage, j'ai aussi pris l'initiative avec Marc DAUNIS sur Valbonne, de sédentariser une partie des gens du voyage qui souhaitaient le faire et nous l'avons fait dans le cadre de l'aide normale de l'Etat, l'Etat représenté par le Gouvernement que vous dénigrez a mis les moyens pour faire en sorte que justement on sédentarise ces familles qui souhaitaient être sédentarisées.

Dans la vie et dans la vie politique, il y a les mots et il y a les actes, en matière d'actes, la Communauté d'Agglomération a fait ce qu'il fallait pour son aide sur la sédentarisation des gens du voyage sur Valbonne, elle a fait ce qu'il faut sur la Ville d'Antibes, pour faire en sorte que l'accueil soit là aussi non pas avec un pathos surdimensionné, ils sont gentils ou ils sont méchants, c'est la loi. Donc on applique la loi, c'est tellement plus confortable quand on regarde la loi et que l'on dit on va se mettre en conformité avec la loi, cela protège tout le monde parce que généralement la loi, en particulier la loi française, c'est une couche successive de réflexions qui dans une république et dans une démocratie font en sorte que l'on protège le faible par rapport au fort et cela en est un exemple.

On va donc passer au vote qui est unanime, personne n'est contre, ni s'abstient.

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR DAHAN

29-1 - MUSEE D'ARCHEOLOGIE - PROJET COLLECTIF DE RECHERCHES : 2011 - 2013 INTITULE « ANTIPOLIS, DES ORIGINES AU ROYAUME DES FRANCS » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Monsieur DAHAN : Monsieur le Maire, Chers collègues, cette première délibération porte sur le Musée d'Archéologie puisqu'il s'agit d'une demande de subvention auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles. Vous savez que des fouilles archéologiques sont régulièrement réalisées à Antibes et que d'autres se profilent, particulièrement à l'emplacement du parking du Pré aux Pêcheurs.

Aussi, afin de les valoriser auprès du grand public, il est proposé la création d'un projet qui réunit chercheurs, archéologues et divers groupes, ceci dans le but de réaliser des publications de plusieurs articles, de faire un ouvrage et des catalogues, à terme, voir la réalisation d'un livre sur Antipolis. L'un des points forts de ces recherches sera la réalisation d'une exposition temporaire au musée d'Archéologie en 2013, à l'occasion des cinquante ans du musée.

Donc conduit pour trois années ce programme doit recueillir l'approbation du Service régional de l'Archéologie et dans l'affirmative l'Etat pourra même y apporter son concours.

Dans cette perspective, la subvention sollicitée de la DRAC est de 3500 € par an, soit 10.500 €.

Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et les participations financières relatives au projet collectif de recherches 2011-2013, intitulé « Antipolis, des origines au Royaume des Francs » auprès de tout organisme susceptible d'accorder les participations à son financement.

Monsieur le Maire : Pas d'interventions, nous passons donc au vote, qui est contre, qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

29-2 - MUSEE PICASSO - COLLECTIONS - ENRICHISSEMENT - PROPOSITION D'ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'HELENE DUFAU

Monsieur DAHAN : dans le cadre de la politique d'enrichissement des collections du Musée Picasso, on vous propose l'acquisition d'une œuvre d'Hélène DUFAU, intitulée « Fenêtre sur la mer d'Antibes en 1928 », c'est une huile sur toile, de 81 par 65 cm.

Ce tableau représente la Courtine, le port et le Fort-Carré d'Antibes, vus de la fenêtre de l'atelier de l'artiste. Ce motif sera réalisé exactement du même point de vue par Nicolas De Staël qui est un artiste bien connu dans la collection du musée Picasso.

Lors de son séjour, dans le même atelier, les deux artistes auront donc à peu près réalisé la même vue. Cette toile lie dans le temps la présence d'Hélène DUFAU à celle de Nicolas De Staël.

Pour mémoire, Clémentine-Hélène Dufau est née le 18 août 1869, à Quinsac (Gironde). Elle entame à partir de 1889 ses études artistiques à l'Académie Julian de Paris et présente très tôt ses œuvres au jury du Salon des Artistes Français.

Dès 1900, elle réalise des séries de cartes postales, notamment la série des douze Vues de Paris pour l'Exposition Universelle. Elle remporte en 1902, au Salon, la médaille deuxième classe, hors-concours. Pendant la guerre 1914-1918, la maison Larousse lui commande des estampes murales destinées à soutenir les Français dans leur effort de guerre.

A partir de 1925, elle vit à Antibes où elle fait construire en 1926 un studio-atelier-terrasse au-dessus de la maison de Mme Ardouin qui domine le port.

Cet atelier sera loué par Nicolas de Staël en 1954 jusqu'à son décès en mars 1955 puisque c'est de cet endroit qu'il s'est suicidé.

Entre 1926 et 1937, date à laquelle elle décède, Clémentine-Hélène Dufau expose notamment au Salon des Tuileries, au Salon d'Automne avec deux toiles peintes en Provence : Fenêtre à Antibes et Portrait de Paul Roux, hôtelier provençal, un paysage de Juan-les-Pins au Petit-Palais, des Nageurs au Cap d'Antibes.

En 1936, au Musée Grimaldi d'Antibes, le conservateur Dor de la Souchère organise l'exposition « *Le Portrait d'Antibes* » où deux peintures de Clémentine-Hélène Dufau sont montrées : Anticipation – Juan-les-Pins et Le port d'Antibes.

Les musées de France étant soumis à l'avis d'instances régionales dans le cadre de l'enrichissement de leurs collections, le projet d'acquisition qui est soumis au conseil de ce jour a fait l'objet d'une présentation le 25 novembre 2010 en Commission scientifique régionale des Collections des Musées de France qui a émis un avis favorable.

Le prix de cession a été négocié à 21.000 euros auprès de la Galerie Elstir à Paris et il vous est donc demandé d'approuver les conditions d'acquisition de l'œuvre pour ce montant.

Monsieur PIEL : la présentation résume très bien ce qui va être acheté au niveau de la Ville, je voudrais simplement dire que je ne sais pas si le musée pourra bénéficier de cette acquisition à l'occasion d'une éventuelle future exposition Nicolas De Staël où l'on pourrait mettre en parallèle effectivement, comme l'a dit Monsieur DAHAN, les deux peintures et qui sont vraiment différentes de la vue du Fort Carré et du Port, y compris sans la digue, sans les bateaux, sans tout cela, 1928 !

On voit bien la vision de Nicolas de Staël et la vision beaucoup plus colorée de Clémentine Hélène DUFAU, je l'ai dit à la Commission des Finances, je pense que c'est une bonne acquisition, mais je rappelle pourvu que nous puissions en profiter au moment d'une éventuelle exposition Nicolas De Staël qui, je crois devrait quand même...

Monsieur le Maire : je suis d'accord avec vous il y a une relation mais nous avons fait une très belle exposition sur Nicolas De Staël, il n'y a pas très très longtemps, le temps passe je n'ai pas la date en tête, il y a moins de dix ans.

Monsieur DAHAN : c'était en 2005.

Monsieur PIEL : ou bien alors qu'on la présente dans le cadre de la salle Nicolas De Staël.

Monsieur le Maire : oui bien sûr.

Monsieur PIEL : et puis j'en profite il y a je crois environ ¼ d'œuvres dans les réserves, je pense que ce serait bien que le musée fasse tourner ces œuvres, une présentation plus large des réserves du musée Picasso qui sont importantes et de bonne qualité. Merci

Monsieur DAHAN : effectivement les œuvres sont prévues pour tourner mais à un rythme disons que l'on place sur un long terme.

Monsieur le Maire : il n'y a rien en réserve de Nicolas De Staël ?

Monsieur DAHAN : non, par contre effectivement il a été prévu d'exposer cette œuvre dès qu'on en aura obtenu l'acquisition. Ce qui est intéressant aussi à savoir c'est le montant de cette acquisition, pour simplement vous donner une idée, en fait il a été vendu en 2006 une œuvre que l'on peut sensiblement comparer aussi bien dans les dimensions que dans l'esprit puisque cette œuvre s'appelait « image d'Antibes » et qu'elle a été vendue avec les frais à 49.000 €.

C'est pour cela qu'on a tenu à saisir cette acquisition puisqu'elle nous était proposée à un prix vraiment en dessous de celui du marché.

Monsieur le Maire : je sens qu'une éclatante unanimité va émerger, personne n'est contre ni s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

29-3 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - ARTICLES ET OUVRAGES - MODALITES D'ACHAT, DE VENTE ET D'ECHANGE - FIXATION

Monsieur DAHAN : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, il s'agit effectivement du réapprovisionnement des articles du musée Peynet avec une particularité qui est quand même intéressante, il a été refait par un éditeur un jeu de cartes, chaque motif a été redessiné par Peynet, on aura ce nouveau jeu et je crois que tous les gens qui l'ont vu sont très sensibles aujourd'hui à la particularité de ces dessins qui sont totalement dans l'esprit Peynet c'est-à-dire avec une gentillesse légèrement érotique et légèrement sympathique.

Monsieur le Maire : donc jeu de hasard et jeu de l'amour ! C'est du Mariveaux !

Monsieur DAHAN : il vous est donc demandé d'approuver l'acquisition et l'échange des articles figurant dans ce rapport de présentation.

Monsieur le Maire : personne n'est contre, ni s'abstient ? Adopté à l'unanimité.
Je vous remercie sur cette unanimité de l'amour et de l'érotisme assez indissociables.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 18 février 2011.

La séance est levée à 17 heures 40.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI